Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 18 avril 2012
N° de dossier : 10887/ 115805.120

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3770-2011 – Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance

Chère consœur,

Le 10 avril dernier, le Distributeur a déposé dans le cadre du présent dossier un complément à l'Engagement 9. Ce complément d'engagement fait un portrait des compteurs installés (nombre de compteurs installés, moyenne de compteurs installés par installateur, proportion entre compteurs intérieurs versus extérieurs, la proportion de compteurs intérieurs installés lors de la première visite et suite à des interventions additionnelles). Il dénombre également les cas formels de refus, plaintes et autres. Toutefois, il est muet quant au nombre de compteurs non-installés malgré qu'une première visite ait été effectuée.

Ce dernier aspect est primordial pour pouvoir porter un jugement adéquat sur le processus de déploiement. En effet, si 100 compteurs sont visités, que 70 sont installés et qu'un fait l'objet d'un refus, plainte ou autres, ne rapporter l'information que sur 71 compteurs équivaut à omettre une part importante de l'information liée au suivi du déploiement. On pourrait alors croire erronément que seulement 81 compteurs ont été visités plutôt que 100 ce qui a une incidence considérable sur l'appréciation du déploiement. La FCEI se serait attendue à ce que cette information importante soit transmise dans le cadre du complément de réponse. Par conséquent, elle demande que le nombre total de première visite (indépendamment du fait que le compteur ait ultimement été remplacé ou non) dans Villeray soit produit sur une base mensuelle entre août 2011 et janvier 2012 ainsi que le nombre total de compteurs visités au moins une fois entre août 2011 et janvier 2012 (soit la somme des données mensuelles).

Par ailleurs, le complément à l'engagement présente une ventilation de l'installation des compteurs intérieurs entre trois catégories : « lors de la première visite », « suite à 3 interventions » et « suite à + de 3 interventions ». La FCEI demande au Distributeur de préciser ce qu'il entend par « intervention » dans ce contexte. S'agit-il de visites? Sinon, de quoi s'agit-t-il?

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel

AT/mb

c.c. : Hydro-Québec et les Intervenants